



Géraldine Barron et Pauline Le Goff-Janton (dir.)

## Intégrer des ressources numériques dans les collections

Presses de l'enssib

---

# La formation des bibliothécaires à la gestion des ressources électroniques : une affaire de médiation numérique

Renaud Aïoutz

---

DOI : 10.4000/books.pressesenssib.10903

Éditeur : Presses de l'enssib

Lieu d'édition : Villeurbanne

Année d'édition : 2014

Date de mise en ligne : 4 mai 2020

Collection : La Boîte à outils

EAN électronique : 9782375460573



<http://books.openedition.org>

### Édition imprimée

Date de publication : 1 janvier 2014

### Référence électronique

AÏOUTZ, Renaud. *La formation des bibliothécaires à la gestion des ressources électroniques : une affaire de médiation numérique* In : *Intégrer des ressources numériques dans les collections* [en ligne].

Villeurbanne : Presses de l'enssib, 2014 (généré le 19 octobre 2023). Disponible sur Internet : <<http://books.openedition.org/pressesenssib/10903>>. ISBN : 9782375460573. DOI : <https://doi.org/10.4000/books.pressesenssib.10903>.

---

Ce document a été généré automatiquement le 19 octobre 2023.

Le texte seul est utilisable sous licence . Les autres éléments (illustrations, fichiers annexes importés) sont « Tous droits réservés », sauf mention contraire.

---

# La formation des bibliothécaires à la gestion des ressources électroniques : une affaire de médiation numérique

Renaud Aioutz

---

- 1 L'intégration des ressources électroniques aux collections suppose une prise en compte globale du numérique dans le projet et la stratégie de l'établissement. Dans cette perspective, la formation du personnel – tout particulièrement les gestionnaires de ressources documentaires mais pas exclusivement – constitue l'une des conditions de la réussite.
- 2 Pour penser et mettre en œuvre cette formation, on peut s'appuyer sur le concept de « médiation numérique » et les expériences concrètes qui s'en réclament. Bien entendu, la définition et les enjeux de cette médiation numérique documentaire sont encore en construction et en débat, comme l'ont bien montré Cécile Gardiès et Isabelle Fabre<sup>1</sup>. Cependant l'on peut s'entendre sur l'objet de cette notion : la transmission des savoirs à l'ère numérique d'une part et d'autre part la sensibilisation au numérique en tant que nouvelle culture à part entière<sup>2</sup>, deux enjeux qui sont interdépendants.
- 3 Il s'agira donc, dans un premier temps, de montrer en quoi cette médiation numérique, initialement mobilisée en direction des publics, peut être convoquée avec profit pour la formation des agents. Dans un second temps, l'exemple d'une mise en œuvre par la médiathèque départementale dans le Puy-de-Dôme (MD 63), permettra de présenter des actions concrètes de formation des bibliothécaires.

## Pourquoi une médiation numérique ?

### Les problèmes posés par les collections électroniques

- 4 La place de plus en plus importante du numérique dans la fonction documentaire de la bibliothèque ne doit pas négliger deux paramètres environnementaux.
- 5 Le premier paramètre est le niveau de diffusion des technologies de l'information et de la communication dans la société française. Différentes études<sup>3</sup> montrent que, si près d'une personne sur deux écoute de la musique grâce à Internet, seulement 15 % déclarent en revanche, avoir déjà lu un livre numérique. Malgré les disparités masquées par ces moyennes (selon l'âge, le niveau de diplôme, le revenu etc.), il est évident que ces tendances conditionnent le degré d'appropriation des collections numériques.
- 6 Cette question des usages numériques de la population à desservir ne sera pas le cœur du propos, qui s'intéressera plutôt à ceux des bibliothécaires. En effet, et c'est le deuxième paramètre à prendre en compte, la culture numérique<sup>4</sup>, indispensable à la gestion des ressources numériques, doit encore être approfondie chez les professionnels.
- 7 La Fondation Bill & Melinda Gates a commandé une enquête paneuropéenne destinée à évaluer les perceptions des utilisateurs à l'égard des avantages liés aux technologies de l'information et de la communication dans les bibliothèques publiques. Cette étude a été menée dans 17 pays de l'Union européenne et a été rendue publique en mars 2013<sup>5</sup>.
- 8 L'une des questions portait sur l'aide du personnel en matière d'apprentissage informel lié aux technologies de l'information et de la communication (TIC), c'est-à-dire la démonstration ou l'explication pour réaliser une activité numérique, dans le cadre de l'utilisation des équipements ou des réseaux informatiques de la bibliothèque. Dans ce domaine, les résultats français présentent des reculs de 7 à 8 points par rapport à la moyenne européenne.
- 9 Ce résultat doit donc nous rendre particulièrement vigilants quant aux compétences numériques des bibliothécaires. Aucun projet de déploiement de ressources numériques en bibliothèque ne pourra faire l'économie d'une politique de formation des agents (de l'acquisition à la médiation).

### Les principales compétences attendues

- 10 Le recul offert par les expériences pionnières en matière de collections numériques permet aujourd'hui de recenser les besoins de compétences qu'elles induisent. Il s'agit autant de compétences techniques que de gestion des contenus, mais aussi de médiation, visant à faciliter l'appropriation de cette nouvelle offre par les équipes ou pour initier le public.
- 11 L'acquéreur numérique doit d'abord pouvoir évaluer le contenu exact des ressources proposées, particulièrement quand il s'agit de bouquets de titres présélectionnés, voire de l'agrégation d'offres éditoriales différentes.
- 12 Le bibliothécaire doit ensuite être en mesure d'évaluer l'adéquation du format numérique de ces ressources aux publics-cibles. Cela n'implique pas uniquement une

connaissance des besoins documentaires dans la discipline concernée mais de surcroît, une attention aux usages connus du public.

- 13 On attend ensuite de l'acquéreur une très bonne compréhension des modalités techniques d'accès aux ressources, en amont de leur déploiement. Il faut, d'une part, maîtriser les matériels ou les logiciels requis pour la consultation des contenus. Et, d'autre part, bien se renseigner sur les contextes d'accès possibles : *streaming*, téléchargement, en ligne ou hors-ligne, méthodes d'authentification unique, signalement des collections, accès sur tablettes ou sur liseuses, etc.
- 14 Le travail de préparation des marchés publics et d'analyse des offres, est également fortement renouvelé, en raison de la diversité des modèles de vente des ressources électroniques.
- 15 Enfin, on rappellera qu'une sensibilisation aux problèmes juridiques est désormais indispensable pour ces agents. L'acquéreur doit pouvoir jouer son rôle d'aide à la décision, avant et pendant toute la durée du contrat.
- 16 Bien entendu ces compétences techniques nouvelles ne suffisent pas. Il faut en organiser l'articulation avec le niveau stratégique (enjeux et objectifs de service public) et le niveau du pilotage (axes opérationnels et adaptation du mode d'organisation à ce nouveau contexte). La politique documentaire reste l'un des cadres permettant d'articuler ces différents niveaux de l'action publique.
- 17 Pour construire son projet de développement de collections numériques, la bibliothèque devra donc veiller :
  - à tenir compte des besoins documentaires de la population à desservir (et non seulement des offres existantes des fournisseurs) ;
  - à s'intéresser aux usages numériques du public-cible et aux tendances numériques dans le secteur éditorial concerné ;
  - à développer les compétences des bibliothécaires en matière de technologies numériques, tant pour la gestion que pour l'indispensable médiation des ressources.

## Les apports de la médiation numérique

- 18 Dans cette perspective et au vu du large spectre des compétences à mobiliser, le concept de « médiation numérique » peut fournir un cadre cohérent et efficace pour la formation des agents.
- 19 Silvère Mercier, en élaborant une définition de la médiation numérique sur son blog *Bibliobsession*<sup>6</sup>, a rappelé que celle-ci n'existait qu'au travers de trois dimensions étroitement imbriquées : des besoins d'information, des usages et des outils. Dans un projet de développement des ressources numériques en bibliothèque, ces trois dimensions doivent être pleinement comprises et exploitées par l'équipe : les besoins documentaires à couvrir (dans une logique de complémentarité des supports), les terminaux et les logiciels à mobiliser et, enfin, l'adéquation aux pratiques numériques du public, voire leur accompagnement.
- 20 Pour penser la formation des agents confrontés aux collections numériques et en suivant les trois dimensions de la médiation numérique, trois leviers devront être actionnés :
  1. former aux outils du numérique (les données, les langages, les terminaux, les logiciels, les plate-formes de services du Web 2.0, les réseaux sociaux...);

2. sensibiliser au nouveau contexte et aux nouveaux enjeux de la culture à l'ère numérique, et leur intégration dans le projet de service ;
3. et enfin travailler collectivement à une véritable intégration des ressources électroniques dans une politique documentaire globale et hybride (ce dernier levier ne sera qu'esquissé dans cette contribution).

### « Le code fait loi »<sup>7</sup> : se former d'abord aux outils

- 21 L'ensemble du processus documentaire est impacté par la nouvelle donne numérique. Jérôme Pouchol, dans sa formalisation des fiches domaines<sup>8</sup>, présente ainsi ce processus : sélection, production, gestion et médiation (ce sont les « quatre jambes de la Pol Doc »). Le développement des usages numériques des personnels doit donc commencer par la découverte puis la maîtrise des outils nécessaires à l'accès et au traitement des données, de l'information et de la connaissance.

### Interroger collectivement les usages du numérique

- 22 Une fois les outils appréhendés, leur usage réel par les bibliothécaires ne va pas de soi. Au contraire, les réactions de défiance, voire de rejet de la part des bibliothécaires, sont loin d'être négligeables. L'appropriation durable du numérique par les agents dépend *in fine*, de la façon dont ils auront été confrontés et mis au service du projet d'établissement. Ce sont les enjeux publics d'accès à la culture et à la connaissance qui pourront donner du sens à cette évolution des pratiques et des modes d'organisations professionnels.

### Les spécificités des ressources électroniques

- 23 Enfin, l'arrière-plan théorique des ruptures induites par le numérique permet aux acquéreurs de mieux saisir les spécificités des ressources électroniques. Bien que générales, des informations sur les caractéristiques des biens immatériels non rivaux, sur les problématiques du droit d'auteur ou le déficit d'interopérabilité causé par les verrous numériques (DRM), sont précieuses pour la qualification des acquéreurs et leur participation à l'élaboration de cette politique documentaire numérique.

### Un exemple de mise en œuvre dans le Puy-de-Dôme

- 24 C'est à partir de ce découpage, selon ces trois dimensions (outils, usages et besoins documentaires), que la MD 63 a construit sa politique d'accompagnement des bibliothécaires du réseau (1 200 salariés ou bénévoles), dans un contexte de mise en place de ressources électroniques. Cette articulation et les contenus sont très fortement inspirés de la formation « Les impacts du numérique en bibliothèque » (aussi désignée *Biblioquest*), organisée depuis 2010 par le Centre national de la fonction publique territoriale (CNPFT).
- 25 Il s'est agi tout d'abord, dans le cadre du travail de sélection des ressources, de former aux outils de veille et d'environnements numériques personnels : agrégateurs de flux Really Simple Syndication (RSS)\*, gestionnaire de signets, outils de Personal Knowledge Management (PKM).

- 26 Pour la « deuxième jambe » de la politique documentaire, la MD 63 a initié les bibliothécaires à la production et publication de contenus numériques : logiciels de Content Management System (CMS) qui permettent d'administrer un site Web ou *wiki*, permettant l'écriture collaborative, services numériques permettant de constituer des listes bibliographiques, d'enrichir les contenus par des métadonnées, avis, etc. Dans cette perspective, il ne faut pas négliger l'apprentissage des bases de la communication et de l'écriture Web ni les règles élémentaires du droit de l'information sur Internet.
- 27 Enfin, le programme avait pour ambition de former aux outils dédiés à la médiation numérique des ressources. Il s'agit bien entendu des services permettant de développer une présence numérique de la bibliothèque dans l'écosystème informationnel des usagers (par exemple les médias et réseaux sociaux). Mais au-delà, les bibliothécaires ont également été formés à l'accès aux ressources et aux nouveaux supports (tablettes tactiles, liseuses électroniques...), avec pour objectif de renforcer leur rôle et leurs compétences de médiateurs numériques auprès du public.

### **Sur le plan départemental : progresser de concert entre la BDP et le réseau**

- 28 En parallèle, un dispositif de formation continue a été prévu pour que les bibliothécaires de la MD 63 ne risquent pas de « décrocher » et d'être moins informés et formés sur ces outils, que leurs homologues du réseau de lecture publique. Ce cycle plus souple offre au rythme de deux demi-journées par mois la possibilité de s'initier à ces différents outils. Ces demi-journées peuvent être l'occasion de construire sa veille grâce aux flux RSS, de découvrir l'usage d'une tablette tactile ou d'une liseuse électronique, d'expérimenter le téléchargement d'un livre numérique sous DRM ou la consultation d'une vidéo en *streaming*... Ces pratiques peuvent sembler, à une partie de la profession, évidentes ou anecdotiques mais en réalité, elles sont encore loin d'être partagées par tous.
- 29 Il faut à ce propos souligner un point souvent problématique. Pour une grande partie de ces usages, il devient indispensable de pouvoir accéder, en bibliothèque, à certains logiciels ou services en ligne et disposer de liseuses, de tablettes et de leurs applications. Cela nécessite donc en amont une explicitation du projet de formation auprès de la Direction des systèmes d'information, pour anticiper les développements ou les acquisitions. Il est aujourd'hui handicapant de ne pouvoir accéder – au moins en interne – à une tablette tactile et une liseuse électronique, ainsi qu'à leurs contenus ou applications. Tout mettre en œuvre pour inciter les agents à développer des pratiques de lecture électronique ou de repérage d'applications culturelles remarquables, participe grandement de la réussite de la formation, comme cela sera détaillé plus bas.

### **Comprendre les usages numériques et leurs enjeux pour la lecture publique**

- 30 Au conseil général du Puy-de-Dôme, la phase de sensibilisation et de réflexion sur les enjeux du numérique s'est déroulée sur trois années à la MD 63, en parallèle à une première initiation aux outils. Cette démarche a abouti à la prise en compte du numérique dans le schéma de lecture publique 2011–2013, dont l'une des traductions a été la création de deux postes dédiés.

- 31 Un poste de catégorie B de « médiateur numérique » a pour principales missions et activités la gestion des collections électroniques, la formation des bibliothécaires du réseau et de la MD 63 et le suivi des projets d'expérimentation de tablettes et de liseuses. Ce poste a été repéré comme indispensable pour contribuer au tournant numérique pour la quarantaine d'agents de la MD 63 et les 1 200 bibliothécaires, bénévoles ou salariés, du Puy-de-Dôme.
- 32 Un poste de catégorie A assure la définition et la conduite du projet de développement numérique, sa bonne insertion dans les différentes missions tant de la MD 63 (ressources, action culturelle, formation, système d'information...) que du conseil général (social, culture, collèges...). Comme évoqué plus haut, c'est le rôle du chef de projet d'articuler ces nouvelles technologies avec le niveau stratégique et le niveau du pilotage.

### Adopter des modes projets expérimentaux

- 33 Cependant, en matière de développement numérique, il est pertinent de s'appuyer sur une démarche *bottom-up* et pas uniquement *top-down*<sup>9</sup>. L'introduction des ressources numériques en bibliothèque doit nous inviter à penser les projets sur un mode plus horizontal et plus expérimental, ce qui ne signifie pas pour autant sans évaluation.
- 34 Dans cet esprit, le conseil général du Puy-de-Dôme a souhaité trouver un cadre propice à l'innovation et à la formation des bibliothécaires du réseau départemental autour des nouveaux usages de tablettes et de liseuses en lecture publique. À la suite d'un appel à projets, 18 bibliothèques ou réseaux de bibliothèques ont été retenus pour être accompagnés par la MD 63 pendant près de 18 mois. Cet accompagnement comprend :
- le prêt pendant un an et demi d'un parc de tablettes tactiles ou de liseuses électroniques et des contenus adaptés selon chaque projet (y compris des applications) ;
  - trois journées de formation théorique sur l'écosystème des ressources numériques et sur ces nouveaux appareils, complétées par une veille réalisée en continu ;
  - des journées de formation pratique réparties tout au long des 18 mois du projet ;
  - une aide dans la conception des dispositifs de médiation de ces appareils et de leurs contenus numériques, en direction des publics-cibles.
- 35 En contrepartie, chaque bibliothèque doit produire un projet d'expérimentation des tablettes ou des liseuses, le mettre en œuvre et le documenter grâce à un blog<sup>10</sup>.
- 36 *In fine*, ces expériences ont permis de travailler en profondeur la question des usages : d'abord ceux des bibliothécaires eux-mêmes au travers de leur formation, puis des usages publics qui peuvent être générés grâce aux tablettes, liseuses et ressources numériques. Localement, cela a conforté la reconnaissance de la bibliothèque comme un véritable « service public numérique de proximité »<sup>11</sup>.
- 37 De telles expérimentations sont précieuses, d'autant plus quand elles peuvent permettre de dégager des pistes et des prérequis pour la généralisation à tout le réseau d'une offre de ressources numériques. C'est le cas pour le projet exemplaire d'une intercommunalité de moins de 10 000 habitants (Nord Limagne), qui dispose d'une médiathèque-ludothèque tête de réseau avec deux professionnelles (le reste du réseau étant constitué de points de lecture animés par des bénévoles). Les bibliothécaires d'Aigueperse ont mené un projet très cohérent : la sélection d'une cinquantaine d'applications pour iPad pour les enfants de moins de trois ans<sup>12</sup>, leur expérimentation

dans un contexte d'accueil des enfants et des assistantes maternelles, puis la formation de ces professionnelles de la petite enfance en vue du prêt des tablettes à domicile et enfin une co-évaluation de l'expérience, avant sa transposition dans d'autres contextes et territoires.

- 38 Former aux outils et sensibiliser aux enjeux sont donc deux piliers solides pour faciliter la prise en main des ressources numériques par les bibliothécaires. Néanmoins, si ces deux piliers créent un contexte et une dynamique favorables, ils ne peuvent suffire pour des compétences plus spécifiques nécessaires aux acquéreurs numériques.

### **Former des gestionnaires de ressources numériques**

- 39 La gestion des contenus numériques devrait relever pleinement d'une politique documentaire que l'on peut qualifier aujourd'hui d'hybride (bien que la logique de complémentarité des supports ait été à l'œuvre de longue date). Mais l'écosystème numérique, les offres spécifiques aux collectivités et le déficit de formation des acquéreurs ont trop longtemps tenu ces ressources à l'écart de la politique documentaire de la bibliothèque. L'expertise documentaire des bibliothécaires devrait dépasser la segmentation sclérosante par support, notion mouvante et difficilement compatible avec le temps long de la collection. C'est le sens du troisième volet de la formation, véritablement dédié à la gestion des ressources numériques, pour les médiateurs et pour les acquéreurs.
- 40 La connaissance des outils et des enjeux numériques constitue donc le tronc commun à tous les agents. Mais les spécificités liées aux ressources numériques font l'objet de formations adaptées, selon le poste occupé.

### **Tronc commun et formation spécifique des acquéreurs**

- 41 À la MD 63, cette formation s'est par exemple déroulée sur près d'une centaine d'heures réparties sur six mois pour environ 100 bibliothécaires (du réseau ou de la BDP).
- 42 Deux niveaux de formation différents ont été proposés selon les contextes :
- un niveau de base formant d'abord à l'utilisation mais aussi à la médiation des collections numériques auprès du public, ainsi qu'à l'administration des inscrits. Ce premier tronc commun était essentiel afin que tout bibliothécaire soit à même d'accompagner les usagers vers les contenus numériques proposés ;
  - un niveau confirmé permettant également la gestion des ressources elles-mêmes (comment les acquérir). Cette deuxième étape réservée aux acquéreurs était nécessaire pour qu'ils puissent piloter eux-mêmes le développement des collections électroniques dans leurs segments. Le numérique est transversal et n'est pas un domaine d'acquisition. Il était donc important que les deux postes dédiés au numérique ne se substituent pas aux acquéreurs.
- 43 Ce dispositif intense a favorisé une bonne adhésion générale de l'équipe à l'offre numérique ainsi qu'un bilan statistique des usages des lecteurs des bibliothèques puydômoises très satisfaisant en moins d'une année.

### **Une politique documentaire hybride**

- 44 Ce travail d'hybridation de la politique documentaire de la MD 63 est en cours. Comme les autres bibliothèques engagées dans cette démarche, ce chantier nécessitera du

temps et des développements conceptuels ou techniques. Mais il s'appuiera sur des acquéreurs impliqués et progressivement formés, pour ne pas risquer de construire une offre numérique « hors-sol », sans lien avec le service, ses publics et ses objectifs.

- 45 Actuellement, le renouvellement du marché public de fourniture de ressources documentaires, qui comporte quatre lots « numériques », est l'occasion d'un approfondissement de cette formation des acquéreurs. Il leur est en effet demandé de participer à l'analyse des offres, à la suite de la consultation et sur la base de la grille d'analyse préparée dans le cadre de la valeur technique. Cela suppose donc une découverte et un jugement par eux-mêmes, des différentes plates-formes ayant candidaté. Cette première approche, avant le déploiement de la solution retenue, devrait permettre une meilleure appropriation de la gestion de cette future collection numérique.
- 46 Encore plus que pour les ressources traditionnelles et comme le rappelait Bertrand Calenge<sup>13</sup>, une collection sans services associés est morte. S'appuyer sur les trois dimensions de la médiation numérique (besoins informationnels, outils et usages) permet de rendre les bibliothécaires pleinement acteurs du développement des ressources électroniques. Ce n'est certes pas une condition suffisante pour le succès de cette nouvelle collection, mais c'est en revanche une condition nécessaire.

---

## NOTES

1. Cécile Gardiès et Isabelle Fabre, « Définition et enjeux de la médiation numérique documentaire », in Xavier Galaup (dir.), *Développer la médiation documentaire numérique*, Villeurbanne, Presses de l'enssib, 2012 (coll. La Boîte à outils ; 25).

2. Milad Doueïhi, *Pour un humanisme numérique*, Paris, Éditions du Seuil, 2011 (coll. La librairie du XXI<sup>e</sup> siècle).

3. Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie (CRÉDOC), *La diffusion des technologies de l'information et de la communication dans la société française*, 2013. [En ligne] : < <http://www.credoc.fr/pdf/Rapp/R297.pdf> > (consulté le 12 janvier 2014). Opinion Way, *Baromètre SOFIA/SNE/SGDL des usages du livre numérique, Vague 3*, (février 2013). [En ligne] : < <http://www.sne.fr/img/pdf/Evenements/Assises/Assises-22mars2013/Barometre-usages-livre-numerique-Vague3.pdf> > (consulté le 12 janvier 2014).

4. Thomas Chaimbault, « Acquérir une culture numérique et utiliser les outils de la médiation documentaire numérique », in Xavier Galaup (dir.), *Développer la médiation documentaire numérique*, Villeurbanne, Presses de l'enssib, 2012 (coll. La Boîte à outils ; 25).

5. [En ligne] : < [www.bpi.fr/modules/ressources/download/default/Professionnels/Documents/FinalReport-FRCross-EuropeanLibraryImpact.pdf](http://www.bpi.fr/modules/ressources/download/default/Professionnels/Documents/FinalReport-FRCross-EuropeanLibraryImpact.pdf) > (consulté le 12 janvier 2014).

Silvère Mercier,

6. " Médiation numérique : une définition", Bibliobsession . [En ligne] : < [www.bibliobsession.net/2010/03/03/mediation-numerique-en-bibliotheque-une-definition/](http://www.bibliobsession.net/2010/03/03/mediation-numerique-en-bibliotheque-une-definition/) > (consulté le 12 janvier 2014).
7. Lawrence Lessig, *Le code fait loi*. [En ligne] : < <http://code-is-law.org/> > (consulté le 12 janvier 2014).
8. Jérôme Pouchol, « La pol doc de la MIOP », *Bambou*. [En ligne] : < <http://docmiop.wordpress.com/la-poldoc-de-la-miop/> > (consulté le 12 janvier 2014).
9. *Bottom-up* ou approche ascendante (du bas vers le haut), en opposition à *top-down*, approche descendante (du sommet vers la base).
10. < <http://experimentation.cg63.fr> >.
11. *Discours des vœux à la presse d'Aurélie Filippetti, ministre de la Culture et de la Communication*, 2014. [En ligne] : < <http://www.culturecommunication.gouv.fr/Presse/Discours/Discours-des-Voeux-a-la-presse-d-Aurelie-Filippetti-ministre-de-la-Culture-et-de-la-Communication> > (consulté le 12 janvier 2014).
12. [En ligne] : < <http://experimentation.cg63.fr/aigueperse/2013/06/25/analyse-des-applications-ipads-de-notre-experimentation-suite-et-fin/> > (consulté le 12 janvier 2014).
13. Bertrand Calenge, *Bibliothèques et politiques documentaires à l'heure d'Internet*, Paris, Electre – Éditions du Cercle de la Librairie, 2008 (coll. Bibliothèques), 264 p.